

LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT



Ls - L. DEGUIRE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE,
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 5 février 1942.

Mr J.-Armand Dugas, M.P.,
Sec.-trés. C.M.C.J.C.,
Ste-Geneviève, Qué.

Cher monsieur,

Je vous transmets ci-inclus copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de la paroisse St-Laurent à son assemblée régulière tenue le 2 du courant.

Le conseil municipal de cette municipalité désire qu'une résolution semblable soit adoptée par le conseil de comté.

Veillez me croire,
Votre tout dévoué,

Secrétaire-trésorier.

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, tenue à la salle municipale, lundi, le deuxième jour du mois de février mil neuf cent quarante-deux, à deux heures de l'après-midi.

ATTENDU que le cours des événements impose au Canada le devoir et l'obligation de se protéger contre toute attaque éventuelle de l'ennemi;

ATTENDU que l'état dans lequel se trouve placé l'Australie doit inciter le gouvernement du pays à prendre toutes les mesures nécessaires à sa protection en cas d'attaque et garder chez lui, pour sa propre défense, tous les hommes en état de porter les armes;

ATTENDU que le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Adélard Godbout, s'est prononcé carrément contre la conscription pour service outre-mer lors d'une assemblée publique tenue en l'école LeMennais, à Montréal, le 26 janvier dernier;

ATTENDU que la loi de mobilisation actuelle est de nature à enlever à la terre une main-d'oeuvre absolument nécessaire à maintenir dans notre province la production alimentaire pour le besoin de nos armées;

ATTENDU que si les fils de cultivateurs, qui ont toujours été attachés aux travaux de la ferme, sont dans l'obligation de s'enrôler, la majeure partie des cultivateurs seront forcés de vendre une partie de leurs troupeaux et de diminuer considérablement l'étendue de leurs semences de toutes sortes;

ATTENDU que la substitution de citoyens, inaptes pour l'armée ou l'industrie, aux travailleurs du sol que l'armée arrache à la terre, n'est d'aucun résultat pratique pour l'agriculture,

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Le Conseiller Hector Martin, secondé par Monsieur le Conseiller Adrien Jasmin et résolu unanimement:

Que le conseil municipal de la paroisse Saint-Laurent, comté de Jacques-Cartier, réuni en assemblée régulière, prie le gouvernement fédéral de s'opposer

1^o- à la conscription pour service outre-mer des jeunes gens en général;

2^o- à la mobilisation des cultivateurs, fils de cultivateurs travaillant sur la ferme, ainsi que des aides-fermiers, pour les fins d'entraînement militaire. ADOPTÉ.

Vraie copie.



Secrétaire-trésorier.

LIGUE POUR LA DÉFENSE DU CANADA

59 OUEST, RUE SAINT-JACQUES

SUITE 300 :: MONTRÉAL

Président:

Dr Jean-Baptiste PRINCE

Directeurs:

Maxime RAYMOND
Georges PELLETIER
J. Alfred BERNIER
L. Athanase FRÉCHETTE
Philippe GIRARD
Gérard FILION
Jean DRAPEAU
Roger VARIN

Secrétaire:

André LAURENDEAU

Montréal, le 11 avril 1942.

Monsieur le Maire,
Messieurs,

La Ligue pour la défense du Canada vous fait parvenir six copies d'une résolution concernant le plébiscite du 27 avril 1942.

Comme l'heure est très grave et le temps très court, La Ligue vous demanderait de **CONVOQUER VOTRE CONSEIL D'URGENCE** pour adopter cette résolution ou une équivalente.

Il faudrait, pour être utile, que copie de cette résolution soit expédiée, après avoir été adoptée et signée, sous le sceau de la Municipalité, au premier Ministre du Canada, au premier Ministre de la Province de Québec, aux députés provincial et fédéral de votre comté, et à la ligue de la défense du Canada, 59 ouest, St-Jacques, Montréal, avant le 27 avril 1942.

Comme vous en avez six copies, il vous en restera, après en avoir expédié cinq, ainsi que susdit, une, pour vos archives, ce qui vous permettra de la copier pour la distribuer et la faire connaître comme vous l'entendrez.

Il est temps de parler franc, sans détour et sans restriction, pour qu'on sache qu'il faut, avant tout, songer à notre propre pays, notre patrie.

"CHARITÉ BIEN ORDONNÉE COMMENCE PAR SOI-MÊME"

Vous remerciant de votre obligeance, en cette heure si solennelle et si pleine de graves conséquences,

Nous nous soucrivons,

Vos tout reconnaissants,

LA LIGUE DE LA DÉFENSE DU CANADA

Par:

André Laurendeau

secrétaire.

RÉSOLUTION

Pour un "NON" au plébiscite et pour un "NON" à la conscription pour service outre-mer.

CONSIDERANT que par son discours du 7 avril 1942, sur le PLEBISCITE, le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, a affirmé ceci:

« L'engagement dont le gouvernement actuel demande d'être libéré ne se rattache pas à un programme politique ordinaire. L'Engagement, ainsi pris, porte formellement sur la conduite de la guerre actuelle. Et le gouvernement et l'opposition ont pris cet engagement AVANT comme APRES l'ouverture des hostilité et aucun parti politique ne ne s'y est opposé alors. C'est à la lumière de cet engagement que la Chambre actuelle des Communes a été élue. Cet engagement, on le sait, **ETAIT DE NE PAS RECOURIR A LA CONSCRIPTION**, comme moyen de lever des hommes pour **LE SERVICE MILITAIRE OUTRE-MER.** »

CONSIDERANT que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King a affirmé ceci:

« Les agressions de l'ennemi se sont succédées avec tant de rapidité, dans tant de pays divers, que personne ne peut prédire sur quel terrain, la guerre va se propager **L'AN PROCHAIN, le MOIS PROCHAIN, ou la SEMAINE PROCHAINE. LE DANGER NOUS MENACE A L'EST COMME A L'OUEST.**

Y a-t-il personne assez aveugle pour croire que ces pays agresseurs n'ont pas déjà jeté des regards de convoitise sur le **VASTE TERRITOIRE ET LES IMMENSES RESSOURCES DU DOMINION.**

Les Canadiens étaient bien loin de s'imaginer qu'au cours du présent conflit, le Canada pourrait devenir **L'ENJEU LE PLUS CONVOITE DE LA GUERRE.** »

CONSIDERANT que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, a affirmé ceci:

« A cause de **L'IMMENSITE** de notre territoire, de la richesse de nos ressources et du **PETIT NOMBRE DE SES HABITANTS, NOTRE PAYS RISQUE D'AVOIR UN PLUS GRAND BESOIN DE L'ASSISTANCE D'AUTRUI QUE TOUTE AUTRE NATION DE L'UNIVERS.** »

CONSIDERANT que le Canada ne saurait sous les circonstances, dépasser l'effort militaire déjà fait volontairement, sans mettre en péril sa propre sécurité, privé qu'il serait d'une plus grande partie de sa jeunesse, ses meilleurs combattants.

CONSIDERANT que le Gouvernement actuel, par sa loi de mobilisation pour service au pays, à tous les pouvoirs nécessaires pour lever tous les hommes requis à la défense du pays, et que le plébiscite n'a pour unique objet, que de permettre, au gouvernement d'imposer la conscription pour augmenter l'envoi de troupes outre-mer;

CONSIDERANT qu'il ne s'agit pas d'un vote de non confiance envers le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, mais une **INDICATION DU PEUPLE sur ce qu'il doit faire**, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même aux Communes, dans son discours rapporté dans le journal des Débats, édition française, page 946, le 25 février 1942:

« Afin qu'il n'y ait aucun malentendu possible, je tiens à ajouter ceci: Un vote écrasant en faveur du gouvernement **NE CONSTITUERA PAS UN VOTE DE CONFIANCE** dans un régime particulier pour la poursuite de la guerre, mais une **indication** que le peuple accorde à tout gouvernement les pleins pouvoirs qu'il juge indispensables à toute administration dans les conditions actuelles. »

CONSIDERANT qu'il importe de répondre à la **demande d'indication** de l'honorable Mackenzie King, et pour les raisons ci-dessus mentionnées, **cette indication** doit être **"NON"** au plébiscite.

CONSIDERANT qu'il s'ensuit qu'un **"NON"** au plébiscite, c'est raffermir le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, dans les engagements pris;

Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de:

1° De s'opposer à toute conscription pour service outre-mer.

2° De recommander un **"NON"** au plébiscite, soit une croix (X) en regard du mot **"NON"** sur le bulletin de vote au plébiscite, et d'inviter la population à aller voter le 27 avril 1942, en ce sens.

3° De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour renseigner le public, soit en lisant la résolution à la porte de l'église, le dimanche, soit en en distribuant des copies, soit en l'annonçant dans les publications ou journaux de la paroisse ou localité, soit en l'affichant ou autrement.

4° D'adresser copie de cette résolution **dûment signée** au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, aux députés provincial et fédéral de votre comté.

DATE.....

SIGNÉ:

Maire

SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ

.....
Secrétaire

MUNICIPALITÉ DE

.....
COMTÉ:



Chambre des Communes
Canada

OTTAWA, le 30 juin 1942.

Monsieur Armand Dugas, N.P.,
STE-GENEVIEVE,
Comté de Jacques-Cartier, P.Q.

Cher notaire,

J'ai reçu la résolution du conseil de la municipalité du comté de Jacques-Cartier; comme vous pouvez le constater, je n'ai pas attendu cette résolution pour prendre une attitude conforme à la politique que j'ai exprimée lors des dernières élections. Comme je l'ai dit dans mon discours, rien ne justifier actuellement le changement proposé et c'est pour cela que je voterai contre l'amendement.

Bien à vous,

E. MARIER, c.r.,
Député de Jacques-Cartier.

26 juin 1942.

Me. Elphège Marier. C.R.M.P.,
Edifice du Parlement,
OTTAWA.

Cher M. Marier,

Vous trouverez, sous pli, une copie de résolution adoptée par le Conseil du Comté, à sa dernière assemblée, et que ses membres m'ont demandé de vous envoyer, laquelle comporte de ne pas imposer la conscription pour outre-mer.

J'ai envoyé aujourd'hui même une copie de cette résolution à l'Honorable Premier Ministre du Canada.

Les Maires du Comté m'ont aussi prié de vous féliciter de l'attitude que vous prenez au Gouvernement contre toute mesure de conscription, et notamment lors de votre dernier discours en Chambre d'après la voie des journaux.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C. J.C.

JAD/GP

26 juin 1942.

Dr. C.A. Kirkland. M.A.L.,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Cher M. Kirkland,

Vous trouverez, sous pli, une copie de résolution adoptée par le Conseil du Comté, à sa dernière assemblée, et que ses membres m'ont demandé de vous envoyer, laquelle comporte de ne pas imposer la conscription pour outre-mer.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

JAD/GP

26 juin 1942.

Honorable Lyon Mackenzie King,
Premier Ministre,
Edifice du Parlement,
OTTAWA.

Honorable Premier Ministre,

A la demande des membres
du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, je
vous envoie, sous pli, une copie de résolution adop-
tée à leur dernière assemblée, comportant une demande
au Gouvernement du Canada de ne pas imposer la cons-
cription pour outre-mer.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

JAD/GP



CABINET DU PREMIER MINISTRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 27 juin, 1942.

Monsieur J.-Armand Dugas, secrétaire-trésorier,
Municipalité de Ste-Geneviève,
Comté Jacques-Cartier, P. Q.

Cher monsieur Dugas,

J'ai bien reçu votre lettre
du 26 juin, incluant copie d'une résolution adoptée
par le conseil municipal du comté de Jacques-Cartier,
au sujet de la conscription pour service outre-mer.

Veuillez bien me croire,

Votre tout dévoué,

Adélard Godbout.

Gb.

26 juin 1942.

Honorable Adélard Godbout,
Premier Ministre,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Honorable Premier Ministre,

A la demande des membres
du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, je
vous envoie, sous pli, une copie de résolution adop-
tée à leur dernière assemblée, comportant une demande
au Gouvernement du Canada de ne pas imposer la cons-
cription pour outre-mer.

Votre tout dévoué,

Sec.-Trés. C.M.C.J.C.

JAD/GP

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

EXTRAIT du Procès-Verbal d'une assemblée régulière du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, tenue au lieu ordinaire de réunion, en l'Hôtel-de-Ville de la Ville de Pointe-Claire, le mercredi dix juin mil neuf cent quarante-deux.

ATTENDU que la promesse de ne pas imposer la conscription pour service outre-mer a été faite par le Gouvernement aux anticonscriptionnistes -- plus spécialement à la Province de Québec.

ATTENDU que la Province de Québec a manifesté, le 27 avril, d'une façon non équivoque, son opposition à toute mesure de conscription.

ATTENDU que, par conséquent, ce Conseil demande au Gouvernement actuel, ou tout Gouvernement à venir, de ne pas se considérer délié de ses promesses.

ATTENDU que le projet de loi du Gouvernement tendant à l'abrogation de l'article 3 de la loi de mobilisation, accorde au Gouvernement le pouvoir d'envoyer des conscrits canadiens n'importe où dans le monde et qu'une telle mesure est en réalité la conscription.

ATTENDU que le respect des droits des minorités et la fidélité à la parole donnée sont deux des principes pour le triomphe desquels le Canada a fait cause commune avec les alliés et déclaré la guerre.

SUR PROPOSITION de M. le Maire Georges Théorêt,

APPUYE par M. le Procureur Romain Joron,

IL A ETE RESOLU à l'unanimité par ce Conseil, ce qui suit

1o. De réitérer sa ferme détermination de ne "jamais" accepter la conscription pour outre-mer, ni aucune mesure qui y mène ou rend son application possible.

2o. De demander au Gouvernement de ne pas amender l'article 3 de la loi de mobilisation.

3o. De rappeler au Gouvernement que l'adoption de quelque mesure que ce soit de conscription serait de nature à jeter un certain malaise au sein de notre population canadienne française.

4o. D'adresser copie de cette résolution dûment signée au premier ministre du Canada, au premier ministre de la Province de Québec, aux députés provincial et fédéral du Comté.

ADOPTE.....

VRAI EXTRAIT

Sec.-Trés.
C.M.C.J.C.